

CANTON DE VAUD



COMMUNE DE COPPET

" Le grand Pré "

PLAN DE QUARTIER

" LE GRAND PRE "

Nyon, le

Approuvé par la municipalité

Le 13.05.91

Le Syndic Le Secrétaire:

[Signature]

Soumis à l'enquête publique

Du 07.06 au 07.07.91

Le Syndic: Le Secrétaire:

[Signature]

Adopté par le conseil communal

Dans sa séance du 02.09.91

Le Président: Le Secrétaire:

[Signature]



Approuvé par le conseil d'Etat

Du canton de Vaud

Lausanne, le 31 JAN. 1992

L'Atteste: Le Chancelier



[Signature]

PERIMETRE DU PLAN
LIMITE ZONE DE CONSTRUCTION (ZONE A et ZONE INTERMEDIAIRE)
PERIMETRE D'IMPLANTATION
BATIMENT A DEMOLIR
MUR A MAINTENIR OU A RECONSTRUIRE
ALTITUDE MAXIMUM A LA CORNICHE
ALTITUDE MAXIMUM AU FAITE
ALTITUDE MAXIMUM DE LA DALLE TOITURE
SURFACE BATIE MAXIMUM
SURFACE PLANCHERS MAXIMUM
CHEMINEMENT POUR PIETON
VOIE RESIDENTIELLE
ACCES AU PARKING
EAUX USEES
EAUX CLAIRES
ZONE FORET

COORDONNEES CNS 1281

Y 503610

X. 129 890

ATELIER D'ARCHITECTURE J.-L. ARDIN - 20, PLATEAU DE CHAMPEL - 1206 GENÈVE
Jean-Louis ARDIN - Dominique ARDIN et collaborateurs - Tél. (022) 464370 - Fax (022) 479162

Plans d'implantation

Coupes

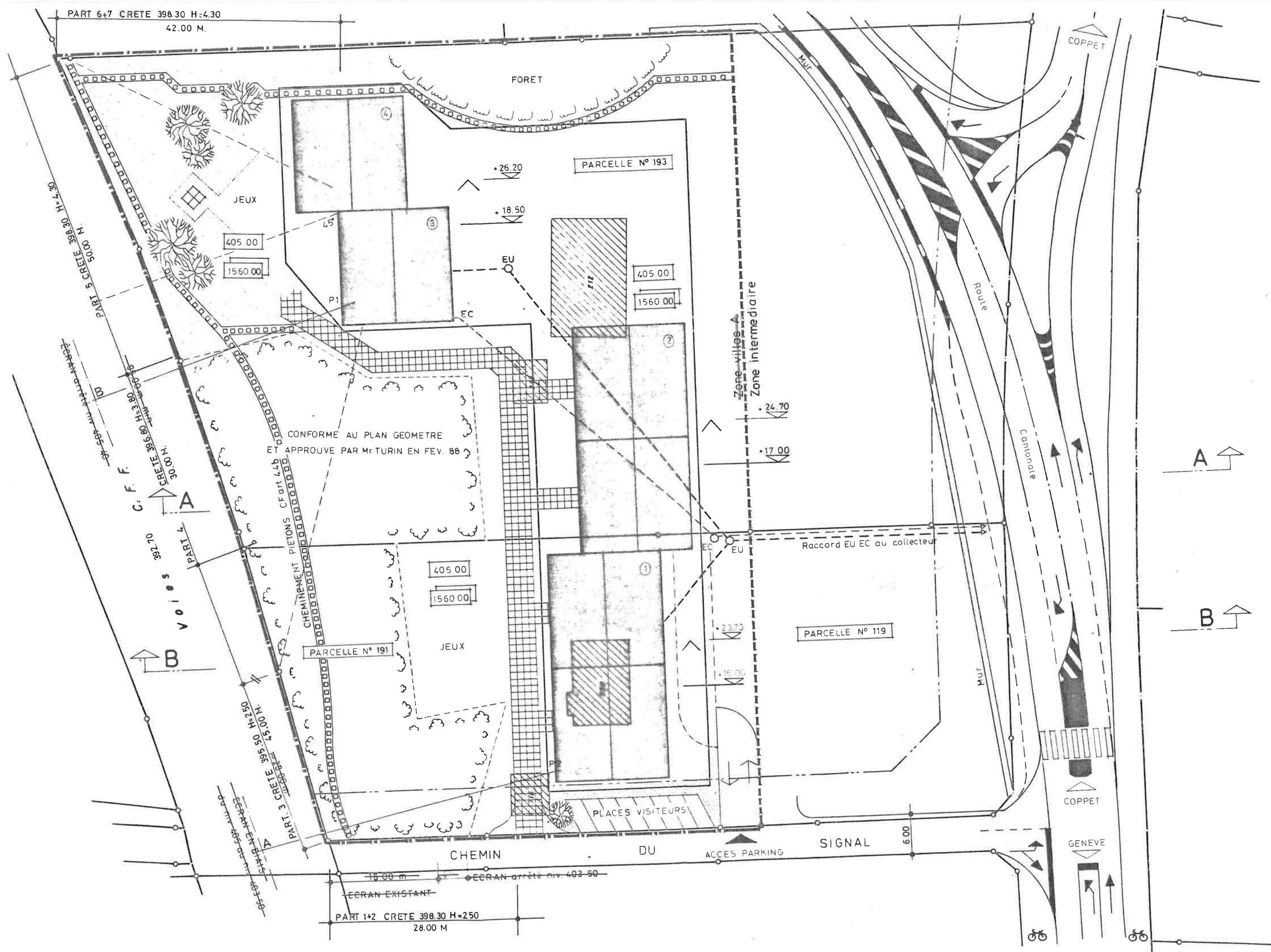




Schéma directeur (zone intermédiaire)

